

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le 09 avril à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		présent	absent	procuration à
EMO	Jean-Christophe	X		
SAUMON	Michel	X		
PREVOST	Francis	X		
MOUTON	Janine	X		
CADIOU	Liliane	X		
GRANLIN	Valérie	X		
BRUEL	Didier		X	SAUMON Michel
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika		X	GRANLIN Valérie
LEBLOND	Rémy	X		
TREARD	Christian		X	
COURANT	Noémie		X	
SERAPHIN	Ludovic		X	
CHERON	Virginie	X		
MUTEL	Laurent	X		
FLEURY	Sophie	X		
VASSEUR	Ludivine	X		
TAUDON-HARS	Pascale	X		
VIELLE	Raphaël	X		
LAUNAY	Jean-Noël	X		

M. PREVOST Francis est nommé secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02

Approuvé à l'unanimité

POLICE DE SECURITE AU QUOTIDIEN

La police de sécurité au quotidien est présentée par la gendarme LEJA de la brigade de Pavilly.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Compte Administratif 2017 est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 265 027.56 €
Recettes	2 215 047.69 €

Investissement

Dépenses	2 167 675.22€
Recettes	1 580 822.79€
Report N-1	- 579 651.21€

déficit global : - 216 483.51 €

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur qui correspond au centime près au compte administratif.

FISCALISATION DES SYNDICATS

Le Conseil décide de reconduire en 2018 la fiscalisation de la redevance au Syndicat des Rivières et au Syndicat de Bassin Versant.

TAUX D'IMPOSITION

Au vu des nouvelles contributions le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants:

	Bases notifiées	Variation des bases / 2017	Taux votés	Variation des taux	Produit voté	Variation des produits
T. H.	1 806 000	2.497 %	16.42 %	0 %	296 545	2.497 %
TFPB	2 529 000	1.771 %	16.90 %	0 %	427 401	1.771 %
TFPNB	41 700	0.240 %	40.74 %	0 %	16 989	0.248 %
CFE	2 086 000	12.090 %	22.87 %	0 %	477 068	12.090 %
total	6 462 700	5.091 %			1 218 003	5.744 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

SUBVENTIONS 2018

	2018
A.C.V.E.	920
Anciens Combattants	740
Aristraitchats	300
CNVE	740
Comité d'Amitié aux Anciens	740
Comité de Jumelage	1150
Coop. Scolaire J. Prévost	2000
Espoir LAO	250
Football.C.V.E.	740
Hathor	370
Jardins ouvriers	180
karaté	920
Mains Agiles	740
majos stars de Villers-Ecalles	920
P.P.V.E.	740
R.E.V.E.	920
Radio Horizon FM	565
Tae Kwon Do Club	920
Tennis Club	740

Subventions exceptionnelles

Association PROJECTEUR

Le conseil décide d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de **370 €** à l'association « Projecteur ».

Club d'amitié aux anciens

A l'occasion du 40^e anniversaire du Club d'amitié aux anciens, le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2017 en section Investissement
art. 1068 : 798 854.64 €
- d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2017 en section Fonctionnement
art. 002 151 165.49 €
- report du déficit d'investissement 2017 à l'art. 001 1 166 503.64€

Le Budget Primitif 2018 est adopté à l'unanimité, et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses et recettes 1 235 274 €

Investissement

Dépenses - R.A.R. et recettes 2 162 300 €

REGIES D'AVANCES ET RECETTES - CLOTURE

En l'absence de mouvements de fonds sur ces régies, le Conseil décide de clôturer 2 régies : la régie de recettes de police et la régie d'Avances des fêtes communales.

ECLAIRAGE PUBLIC - EMPRUNTS

Monsieur l'Adjoint aux réseaux présente le projet préparé par le SDE76 pour Les affaires suivantes :

N° dossier SDE	Nom de l'opération	Montant à emprunter HT
7967	Lotissement la Ferme	14 625.00
6485	Rue emile Eliot	14 608.75
5551	Gadeau de Kerville	37 008.75
	total	66 242.50

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT 66 242.50 €

Montant FCTVA 20 849.00 €

Mode de financement proposé :

Emprunt sur 3 ans : 66 242.50 €

Préfinancement du FCTVA (2 ans) 20 849.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 66 242.50 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Montant de l'emprunt	66 242.50 €
Taux actuel :	0.40 %
Durée du crédit	3 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes

Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du **FCTVA**:

Montant :	20 849 €
Taux :	0.40 %
Durée :	2 ans

Avec paiement du capital in fine.

Le taux précisé ci-dessus a une date de validité fixée pour un déblocage au plus tard au 30/09/2018

Ce taux sera revu en fonction des conditions en vigueur si le prêt ne peut être mis en place pour cette date.

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- de rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

AGENTS COMMUNAUX

PERSONNEL COMMUNAL Création d'un poste de rédacteur principal et suppression du poste de Adjoint Administratif Principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services..

Compte tenu de de l'obtention par 2 agents de concours, il convient de supprimer et créer les emplois aux grades correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de Adjoint Administratif Principal 1° classe à temps complet au service administratif

La création de l'emploi de Rédacteur Principal à temps complet au service administratif relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 1/5/2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 01 mai 2018 :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire général	attaché	A	1	1	TC
Responsable accueil état-civil	Rédacteur Principal	B	0	1	TC
Responsable accueil état-civil	Rédacteur	B	1	0	TC
Responsable comptabilité	Rédacteur	B	0	1	TC
Responsable comptabilité	Adjoint Administratif Principal	C	1	0	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DIVERS

Convention d'usage de parcelles communales

La scté TOM COURSES souhaite faire usage des parcelles communales C504 et C505 en parking pour les besoins de son activité.

Le Conseil autorise le maire à signer une convention avec l'ent TOM COURSES pour l'utilisation précaire en parking des parcelles.

Suite à la demande de l'ent. Planet Green pour l'insertion de la liste des entreprises et commerces contribuables de Villers-Ecalles sur le site internet communal, il est répondu que la liste des contribuables est confidentielle et qu'il n'y a pas de recensement autre des activités.

Il est proposé une inscription volontaire des entreprises sur le site. La Commission Communication est chargée de l'étude.

INFORMATIONS

De la Communauté de Communes Caux Austreberthe : attribution d'un fonds de concours de 30 000 € pour le projet de réhabilitation de la salle Pasteur.

La séance est levée à 20h 45

EMO	Jean-Christophe	
SAUMON	Michel	
PREVOST	Francis	
MOUTON	Janine	
CADIOU	Liliane	
GRANLIN	Valérie	
BRUEL	Didier	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	
LEBLOND	Rémy	
TREARD	Christian	
COURANT	Noémie	
SERAPHIN	Ludovic	
CHERON	Virginie	
MUTEL	Laurent	
FLEURY	Sophie	
VASSEUR	Ludivine	
TAUDON-HARS	Pascale	
VIELLE	Raphaël	
LAUNAY	Jean-Noël	